

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2020

L'an deux mille dix-vingt, le trois mars à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, COMMENGE Hélène, DON Daniel, HERIN Christophe, JACQUET Julie, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane, ROBERT Adrien, SEBI Carine.

Absente : SEGAS Sophie.

Absents excusés : DONNAINT Cédric, SAINT-JEAN Marylis.

Ayant donné procuration : DONNAINT Cédric à HERIN Christophe, SAINT-JEAN Marylis à COMMENGE Hélène.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2020/004 – Délibération : renouvellement CDD administratif

Monsieur le Maire rappelle que Madame Huguette DURAND est embauchée en CDD arrivant à terme au 31 mars 2020. Donnant entière satisfaction, il est proposé son renouvellement jusqu'au 30 septembre 2020 inclus. Le temps de travail reste inchangé, soit à raison de 6/35°.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2020/005 – Délibération : convention CDG – mission d'aide à l'archivage

Monsieur le Maire propose aux élus de valider la convention triennale de mise à disposition d'un agent du centre de gestion de la fonction publique et territoriale du Tarn, pour la mise en œuvre de missions d'aide à l'archivage.

La prestation proposée s'élève à 700 €.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal de Rivières autorise Monsieur le Maire :

- A signer la convention avec le Centre de Gestion du Tarn
- A signer le devis relatif à la mission de maintenance

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : RPOS SAEP du Gaillacois

Etant donné la campagne électorale, cette délibération est suspendue et remise à plus tard.

Délibération : présentation de mise en non-valeur

L'information transmise par la trésorerie n'a pas lieu d'être, la délibération est annulée.

2020/006 – Délibération : adressage – dénomination des voies communales

L'adressage (partie dénomination des voies) sera généralisé sur l'ensemble de la commune afin de faciliter la distribution du courrier et colis, de favoriser l'intervention rapide des secours et de permettre le déploiement de la fibre dans de bonnes conditions.

La liste des voies déjà nommées est la suivante :

Secteur « Les Vignes du Bois » :

- Impasse de Blazys
- Route des Vignes
- Chemin de Blazys
- Impasse du Gamay
- Rue du Mauzac
- Route de Tessonnières
- Impasse des Vignes

Secteur « La pougetterie » :

- Chemin des Rives
- Rue des Vieilles Ecoles
- Rue du Séchoir
- Rue du Pigeonnier

Secteur « Aiguelèze » :

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| - Allée du Beaupré | - Impasse des Trembles |
| - Allée de la Trinquette | - Impasse des Fruitières |
| - Allée du Golf | - Impasse du Pêcher |
| - Rue du Ceriser | - Impasse des Vergers |
| - Rue Lapérouse | - Impasse des Saules |
| - Rue des Vergers | - Impasse de Cabestan |
| - Rue des Aulnes | - Impasse du Foc |
| - Rue du Grand Galion | - Impasse des Ormeaux |
| - Rue de Martrou | - Impasse du Hameau du Lac |
| - Rue du Grand Pavois | - Impasse du Champ de Demurs |

La liste des voies à dénommer est la suivante :

- | | | |
|------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| - Route d'Albi | - Route Séré de Rivières | - Impasse Cazalens |
| - Route des deux rives | - Route du Pont de Briques | - Impasse de la Métairie Neuve |
| - Route d'Aiguelèze | - Route des Favarels | - Impasse Saint-Gris |
| - Route du Champs de Demurs | - Route de la Courtade Haute | - Impasse de la Borio Basse |
| - Route du Puech de Roques | - Route du Bourg | - Impasse du Puech de Roques |
| - Route de la Courtade Basse | - Route de Vieulac | - Impasse de la Courtade Basse |
| - Route des Grèzes | - Chemin de Cornebouc | - Impasse de la Courtade Haute |
| - Route de la Sagne | - Chemin de Soubares | - Impasse des Gabachols |
| - Route de Caytivel | - Chemin de l'église | |
| - Route de la Janade | - Chemin Toulouse | |
| - Route des roseaux | - Chemin du Bois de Rivières | |
| - Route de Bernac | - Chemin de Malepère | |
| - Route du barrage | | |

Il a été pris en compte la nomination des routes limitrophes des communes voisines afin de ne pas créer de divergence.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **VALIDE à l'unanimité les noms de voies ci-dessus tels que représentés sur la cartographie annexée à la présente délibération.**

Les organismes officiels (DGFIP, SDIS, CD81, IGN, fournisseurs de données GPS, etc...), seront informés de l'avancement de l'adressage sur notre commune, qui pour des raisons budgétaires et techniques sera déployé à cheval sur l'année 2020 et 2021 (numérotation restant à mettre en place).

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2020/007 – Délibération : validation du règlement intérieur du personnel communal

Il est nécessaire de procéder à la révision du règlement intérieur du personnel communal, enlevant ainsi les paragraphes liés aux agents affiliés aux écoles (compétence prise par la communauté d'Agglomération) et réactualisant certains critères. Ce règlement a été relu et validé par le Centre de Gestion du Tarn. Les élus sont invités à donner leur avis suite à la lecture de celui-ci.

Il sera rajouté dans le règlement intérieur lors du prochain mandat municipal, l'intégration des critères du CIA dans la progression salariale.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : redevance d'occupation du domaine public communal

Deux situations professionnelles se présentent sur Rivières : une fleuriste nomade ainsi qu'une esthéticienne nomade. Après débat et étant donné la campagne électorale, cette délibération est suspendue et remise à plus tard.

Information sur les redevances d'Assainissement Non Collectif

La commission Cadre de vie de la Communauté d'Agglomération propose une harmonisation des redevances d'assainissement non collectif et l'adoption de nouveaux tarifs. Ce sujet sera suivi et porté à connaissance des administrés en temps voulu.

Tenue du bureau de vote « Elections municipales »

Pour la commune de Rivières, deux listes ont officiellement été transmises par la Préfecture du Tarn pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020. Afin d'organiser au mieux ces scrutins, le bureau de vote sera tenu par des candidats des 2 listes et des élus actuels.

Questions diverses

Recensement de la population

Le recensement s'est déroulé dans de bonnes conditions du 16 janvier au 15 février 2020. A la clôture de cette période, la population estimée est en évolution puisqu'elle comptabilise 1 074 habitants (1 068 en 2019, 1 056 en 2018 et 1 045 en 2017).

Commission du personnel

Les entretiens individuels (bilan 2019) se sont déroulés en janvier. Les quatre agents seront à nouveau reçus par la commission du personnel à venir.

Arrêté avocat

Dans l'affaire d'un litige d'urbanisme opposant 2 propriétaires riviérois, Monsieur le Maire informe qu'un arrêté de désignation d'un avocat sous forme de donner acte est pris afin de confier à M^o HUDRISIER, avocat au Barreau d'Albi, la charge d'assister juridiquement la commune.

Festi'rivier

Le foyer rural, nouvellement créé sur Rivières a créé une section nommée « Festi'river », dont l'Assemblée Générale est prévue le 12 mars 2020 à 20h30 à la salle de fêtes. Les bénévoles sont les bienvenus.

Triple A

Les élus ont apprécié le courrier de l'association « Triple A » donnant un retour positif du retour d'implication de la Municipalité et de l'ensemble des agents communaux.

Fin de la séance : 21h15

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2020/004	Délibération : renouvellement CDD administratif
2020/005	Délibération : convention CDG – mission d'aide à l'archivage
2020/006	Délibération : adressage – dénomination des voies communales
2020/007	Délibération : validation du règlement intérieur du personnel communal

Ainsi fait et délibéré le 3 mars 2020.

Hervé CASAGRANDE	Guy CHOPO	Hélène COMMENGE	Daniel DON	Cédric DONNAINT <i>Procuration à HERIN Christophe</i>
Christophe HERIN	Julie JACQUET	Cyril MANEN	Jean-Claude MAUREL	Stéphane PENNE
Adrien ROBERT	Marylise SAINT-JEAN <i>Procuration à COMMENGE Hélène</i>	Carine SEBI	Sophie SEGAS <i>Absente</i>	